

Eurofestival de Grimaud

06-09 Mai 2010



Descriptif du voyage

Départ de La concession Jeudi 6 mai

A 9 heures

Chambéry Grenoble par autoroute. Luz la croix haute Serre (repas)

Délais d'inscription fin MARS 2010

Retour le Dimanche 9 mai 2010

Couchage en mobil-home 2/4/6 personnes la nuitée est à 100€(à div. par nombres de pers)
Petite nouveauté cette année participation d'avance pour réservation 30€ par personne, chèque à l'ordre de alpes spirit organisation

Prestations, Budget :
I.

Inscription obligatoire pour le vendredi 7 mai ou le samedi 8 mai (à définir entre nous sur place) pour le restaurant La Dame de Cœur

Responsable sortie : **Jean-Paul LOISEAU**

Tél. **06.64.47.29.96**

Email macamol@wanadoo.fr

Retournez cette inscription au chapter avec votre règlement. Etablir le (les) chèques à l'ordre de :

ALPES SPIRIT ORGANISATIONS 168 Rte d'AIX LES BAINS 74600 SEYNOD

RESPONSABILITES : Permis de conduire et assurance, dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé. **Code de la route** : tous les participants doivent respecter le code de conduite suivant le pays dans lequel ils évoluent. **Renoncement au droit de recours** : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. **Tous les membres de HOG et leur (s) invité (s) participent volontairement et à leurs propres risques dans toutes les activités du Chapter affilié au HOG.** Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captains sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur (s) invités (s) ne peuvent en aucun cas intenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens. **Alcool et stupéfiants** : les membres doivent respecter le code civil français et à l'étranger, la législation applicable.

Conducteur	Nom	Prénom
2 ^e Conducteur ou passager	Nom	Prénom
Adresse		
Code postal	Ville	Tél.
Montant total de la participation :	€	
Conducteur <i>Lu et approuvé, signature :</i>	2 ^e Conducteur ou passager <i>Lu et approuvé, signature</i>	Email

